

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 5 OCTOBRE 2023 - ECOLE PROFESSIONNELLE DU CHABLAIS

Président : M. Jean-François SCHNEGG
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Okita LUSSAMAKI
M. Philippe KAPPELER
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 18ème séance de la législature 2021-2026, 5ème de l'année 2023 et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **49 Conseillers** (16 excusés, 3 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

Modification deux conseillers assermenté l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023

1.4 Communications du Président

1.5 Assermentation de deux nouveaux Conseillers

1.6 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2023-12 du lundi 7 août 2023 relatif à la révision du règlement pour l'utilisation du fonds énergétique durable et conditions pour l'octroi des aides financières communales

3.1 Réponse à l'interpellation L. GOY intitulée « Quelle est la consommation d'eau du Golf Club de Montreux sis sur la commune d'Aigle ? »

3.2 Réponse à l'interpellation S. OBI intitulée « Subventions aux abonnements Mobilis »

4.1 Interpellation P. CALORE relative aux postulats du 25 novembre 2021

4.2 Interpellation M.-J. BACCA intitulée « Travaux actuels dans le centre-ville d'Aigle (art. 34 LC)

5.1 Postulat intitulé « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micros-forêts ? » déposé par Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA)

5.2 Postulat intitulé « Gymnase du Chablais : situation et perspectives locales », déposé par Mme D. LATTION (PLR)

5.3 Postulat intitulé « Aigle aujourd'hui labellisée « ville à vélo » et que se passera-t-il concrètement demain ? » déposé par M. J. VACHERON (PLR)

6.1 Motion intitulée « Une utilisation ciblée des dividendes de Holdigaz » déposée par M. B. BOREL (les Verts)

7. Propositions individuelles

L'Assemblée ne manifeste pas son opposition à ces modifications et **accepte cet ordre du jour** à l'unanimité des membres présents.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

M. le Président ouvre la discussion :

Mme Anne **CROSET** (EA) annonce une modification transmise à la secrétaire, qui est la suivante :

En page 13, 1er paragraphe : il convient d'ajouter « **simple question** » devant son intervention.

Mme Anny **HERTIG** (EA), au point 1.3, 2ème page : « car **seules** les personnes présentes au Conseil peuvent **en comprendre l'objet. Le tout début de séance n'apparaissant pas au procès-verbal.** »

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre intervention, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif **qui l'accepte** à main levée et **à l'unanimité** des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

M. le Président Jean-François **SCHNEGG** s'exprime en ces termes :

"Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous, Élus, mais aussi citoyens femmes et hommes d'Aigle soucieux de son avenir. J'ai reçu depuis le dernier conseil la revue L'environnement, publiée par l'office fédéral de l'environnement. En titre, Protéger l'eau.

En Suisse,

55% de l'eau utilisée l'est par l'industrie

25 % par les ménages

20% par l'agriculture

80 % de l'eau potable provient de l'eau souterraine. La protection des eaux souterraines commence en surface. En limitant l'agriculture intensive, en limitant les constructions aux abords des zones de captage, on en préserve la qualité".

L'agriculture est toujours montrée du doigt, je le déplore. N'oublions pas qu'elle répond aux besoins et à la demande des consommateurs. Une modification des comportements des consommateurs, sobriété, limitation de la consommation de viande, circuits courts, mais il faudrait aussi une loi efficace pour un juste prix des produits agricoles, limitation des importations à bas prix cultivées dans des conditions inconnues.

La question des micropolluants est préoccupante. La production chimique dans le monde a été multipliée par 50 depuis 1950 et devrait encore tripler d'ici 2050. Il y a actuellement 350'000 produits chimiques synthétiques sur le marché. Seule une minorité a été évaluée en termes de risques environnementaux. Là aussi, la loi doit nous protéger.

Mais aussi sobriété. Moins de produits ménagers, moins de gaspillage alimentaire, moins d'énergie consommée. Tout cela aussi contribue indirectement à limiter la pression sur les eaux".

Courriers :

- Échange de correspondance entre MM. M.-J. BACCA, J.-Fr. ANEX et la Municipalité, à propos des travaux de l'avenue des Glariers – rond-point du Centenaire. MM. BACCA et ANEX se préoccupaient et s'inquiétaient de la réalisation des travaux et des conditions dans lesquels ils avaient été réalisés, en particulier les conditions légales et techniques. La Municipalité leur a répondu.
- Publicité de Comega qui propose de renforcer la participation politique communale grâce à un manuel et une formation.
- Courrier du groupe Les Verts qui annonce un changement au sein de leur parti. M. Johann BELLWALD est le nouveau chef de groupe, en remplacement de M. Samuel OBI. M. Louis GOY, chef de groupe suppléant en remplacement de Mme EMERY.

Les courriers annoncés ci-dessus sont joints au présent procès-verbal.

Pétition :

- Pétition du groupe Socialiste qui agit comme porte-parole de la population aiglonne et qui a demandé l'installation de WC publics à la place des Couleurs et à proximité du centre sportif. Cette pétition, signée par 113 personnes a pour texte : « Le quartier de la Planchette est l'un des rares quartiers d'Aigle qui n'est pas encore desservi en termes de WC publics, malgré une forte densité d'habitants et la présence de deux lieux publics très fréquentés à certaines heures. C'est pourquoi les habitants d'Aigle demandent à la Municipalité d'installer des WC publics à la place des Couleurs et à proximité immédiate du centre sportif de la Planchette ». Cette pétition n'étant pas de compétence du bureau du Conseil, M. le

Président la transmet à la Municipalité.

Démissions :

- Mme Emmanuelle EMERY, les Verts
- Mme Nathalie GONZALEZ, PLR
- M. Yves Jeanfavre (ALT) au sein de la CoGest

M. Cyril ZOLLER (ALT) est élu tacitement au sein de la COGEST par acclamation de l'Assemblée, en remplacement de M. JEANFAVRE.

Mme Emmanuelle EMERY étant membre de la CoRit, elle doit être remplacée. Aussi, M. L. GOY propose la candidature de M. Johann BELLWALD, élu tacitement par acclamation de l'Assemblée.

1.5 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. le Présent Jean-François **SCHNEGG**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de Mme Françoise GOY, pour le groupe les Verts et de M. Antonio SANTOS pour le groupe PLR, qui prêtent serment selon l'art. 5 du même règlement. L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, 51 Conseillers présents.

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal

Accueil de migrants mineurs non accompagnés dans la Commune : la Municipalité informe qu'elle a appris en septembre dernier par les services du Canton, ainsi que de l'EVAM, l'ouverture de deux foyers d'accueil à Aigle pour des migrants mineurs non accompagnés (MNA). Il s'agit d'enfants, sans parent, venant pour 90% d'Afghanistan. Elle a déjà eu l'arrivée de 16 mineurs dans le courant du mois de septembre et 12 arriveront dans le courant de ce mois. Environ 50% d'entre eux sont encore en âge d'être scolarisés au secondaire en classe d'accueil. Les classes actuelles étant déjà surchargées et des arrivées futures encore très probables, le Canton va permettre à l'établissement scolaire d'engager des enseignants supplémentaires permettant d'ouvrir deux classes. Il en revient alors à la Municipalité d'assumer les charges liées à la mise à disposition de celles-ci. La Municipalité a pris acte de cette décision et recherche actuellement des solutions pour mettre à disposition ces deux classes supplémentaires. Il est toutefois fort probable de devoir installer de nouvelles Portacabines sur le site de la Planchette à côté du terrain de sport, en lieu et place de celles qui y sont actuellement, mais hors d'usage et vétustes pour de l'éducation scolaire.

Réponse à la question de la conseillère Anne Croset (EA) concernant les loyers et les charges du bâtiment Mon Séjour lors de la séance du Conseil du 28 juin 2023 : Madame la Conseillère A. CROSET faisait remarquer que les charges de gaz notamment pour le bâtiment Mon Séjour étaient en forte augmentation et demandait à la Municipalité si c'était possible d'envisager une meilleure répartition de frais entre la Commune et les locataires et d'ainsi encourager ces derniers à économiser un maximum.

Réponse : les locataires de Mon Séjour, ainsi que quasi l'ensemble des locataires de la Commune, versent un loyer avec acompte de charges de chauffage. Ceux-ci sont enregistrés dans les comptes sous la mention « location ». Un décompte de charge est alors effectué à la fin de chaque année sur la consommation réalisée et est, en cas de dépassement, refacturé aux locataires. Ces écritures sont alors enregistrées dans les comptes sous la mention « remboursement de frais ». De ce fait, les locataires sont seuls responsables de

leurs économies de consommation à partir du moment où l'entier des frais sont à leurs charges. Toutefois, la Municipalité continue sa politique d'amélioration énergétique de ses bâtiments, afin d'économiser au maximum la consommation.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

Travaux Rue Samuel Cornut – préavis n° 2022-15 : les travaux de réfection de la chaussée, de la mise en séparatif des eaux claires et d'assainissement des réseaux d'eau usée et d'eau potable de la rue Samuel Cornut sont terminés.

Travaux de réfection de la rue du Rhône – préavis n° 2020-14 : la procédure de mise à l'enquête est désormais terminée. Nous pouvons dès lors passer à la phase de réalisation. Les travaux de réfection de la rue du Rhône ont été adjugés. Ceux-ci sont planifiés en différentes phases et vont débiter par la phase 1 au début décembre de cette année et ils se termineront en juillet 2024. Une séance d'information avec les riverains touchés par ces travaux a eu lieu le 02.10.2023.

Travaux d'amélioration foncière, étape 2 – préavis n° 2021-19 : la deuxième étape des travaux de réfection des chemins d'amélioration foncière a été validée par les services cantonaux et fédéraux et les travaux ont été adjugés. Ceux-ci sont planifiés en différentes étapes et débiteront à la fin du mois d'octobre 2023 pour une durée d'environ 10 mois. Une séance d'information et de coordination avec l'ensemble des riverains concernés, a eu lieu le 06.09.2023.

Travaux de réfection du chemin de l'Écluse : dans le cadre du programme d'entretien des routes, la Commune va entreprendre la réfection du revêtement du chemin de l'Écluse. De plus, afin de garantir la sécurité des habitants du quartier, elle va également procéder à la pose de ralentisseurs verticaux sur le chemin de l'Écluse et de coussins berlinois sur le chemin des Farettes. Des relevés de vitesse ont été effectués, ainsi que la procédure policière pour valider cette réalisation. La mise à l'enquête publique a été réalisée du 27.07.22 au 25.08.2022 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Les travaux ont été adjugés et vont débiter au début novembre 2023 pour une durée de 4 semaines. Une séance d'information et de coordination a eu lieu avec les entreprises touchées par ces travaux et une lettre d'information a été adressée à tous les habitants du quartier.

Pose de potelets et bornes au Clos du Bourg - réponse à la question de Mme Anny HERTIG (EA) : lors du Conseil communal du 7 septembre dernier, Mme la Conseillère A. HERTIG a souhaité connaître le coût des travaux relatifs à la mise en place de potelets et de bornes dans le quartier Sous-le-Bourg. Les montants sont les suivants :

Achat potelets : CHF 8900 - Achat des bornes : CHF 10'500 - Travaux effectués par le service de la voirie : CHF 12'800 - **Total : CHF 32'200**

Volume des fuites d'eau sur le réseau communal – réponse à la question de Mme A. CROSET (EA) : lors du Conseil communal du 7 septembre dernier, Mme la Conseillère A. CROSET a demandé à connaître le volume des fuites d'eau sur le réseau communal. Après consultation du service des eaux, la perte estimée sur l'ensemble du réseau est d'environ 200 m³ par jour. Ce chiffre est une estimation approximative, car il n'y a pas d'outil de mesure permettant de recueillir des données précises. Il est à relever que cette estimation comprend les fuites d'eau dues aux ruptures de conduite du réseau. Pour rappel, les conduites d'eau sont régulièrement inspectées et contrôlées par une entreprise spécialisée et le réseau d'eau fait l'objet de réfection et d'entretien selon un planning établi pour la législature.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal

Léger différé dans le planning du Plan énergie et climat communal : le 17 juin 2022, le Conseil a voté le préavis 2022-04 permettant d'élaborer le Plan énergie et climat communal aiglon (PECC). Celui-ci comprenait un planning indicatif selon lequel le plan d'action serait présenté en page 10 dudit préavis. Et la Municipalité avait promis, lors des débats, de le tenir informé de l'avancement dudit préavis. Ce soir, elle informe qu'elle a, grosso modo, 4 mois de glissement dans les délais prévus initialement. Cela s'explique par les raisons

suivantes :

- Ce planning avait été établi en partant du principe d'une continuité, avec l'engagement d'une personne venant comme adjointe à l'ancien délégué au développement durable, qui lui, œuvrait sur mandat. Or, suite à la mise au concours du poste, ce dernier n'a, au final, pas postulé, et la Municipalité a engagé M. Sébastien Deriaz, ancien délégué au plan climat de Bussigny, qui a débuté en octobre. Ainsi, plutôt qu'une continuité et une montée en puissance immédiate, il y eut un décalage, une mise à niveau et un rattrapage.
- Un certain nombre de travaux ont dû être redéfinis ou précisés, afin d'être certain d'atteindre les objectifs de ce projet ambitieux. Ainsi, il a fallu définir un cahier des charges précis pour ces deux projets (PECC + plan Nature et Biodiversité), demander des offres fermes, affiner les choses, avant de lancer formellement les mandats en fin d'année. Tout cela a été annoncé en toute transparence dans le rapport de gestion. C'est donc en janvier que l'état des lieux et l'implication de la population a pu démarrer. Ce décalage sur le planning du préavis se retrouve dans la suite.
- Le modèle « PECC » du canton est destiné aux petites communes et les prépare, potentiellement, à devenir Cité de l'énergie. Aigle étant déjà Cité de l'énergie et ayant déjà mené bon nombre d'actions proposées (nous remplissons les exigences de 19 fiches sur les 22 du PECC), il s'est agi de développer un plan climat allant au-delà de ce modèle de base. Sinon, la Commune aurait repris l'existant, changé le titre, et n'aurait apporté aucune contribution supplémentaire, hormis de traiter la biodiversité, donc sans adaptation au changement climatique, et sans renforcement de la politique énergétique. Là aussi, la démultipliée a été mise.
- Les démarches participatives ont pris plus de temps que souhaité et la Municipalité a voulu privilégier la qualité à la rapidité. Par exemple, un atelier destiné aux organisations locales avant l'été a été reporté à après l'été, en raison d'une trop faible participation. Sinon, la balade du futur pour laquelle nous sommes les pionniers puisque c'est notre ville qui l'a initiée, avec le bureau Bio Eco, a été prolongée et accompagnée d'un renforcement de la communication... qui a porté ses fruits !
- Le Plan directeur nature et biodiversité avance en parallèle du Plan climat auquel il doit s'intégrer. La Municipalité aurait pu avancer en solo sur ce projet, mais le but n'aurait pas été atteint : avoir une politique énergie-climat transversale. Car les synergies doivent être développées et cela ne fait pas de sens de segmenter le travail.
- Mais surtout, la Municipalité a décidé de suivre la volonté de son Conseil, qui demandait des actes rapides. Ainsi, elle a décidé de ne pas attendre la publication du Plan climat communal pour débuter des actions concrètes et, depuis octobre 2022, en plus de l'élaboration du plan climat et du plan directeur nature et biodiversité, un certain nombre d'actions se sont passées ou sont en cours, dont voici quelques exemples, non exhaustifs :
 - Projet « éco-logement »
 - Projet d'Appel d'offres groupé intercommunal pour le photovoltaïque
 - Projet « Douche pour le climat »
 - Projet de revitalisation d'un biotope d'importance locale
 - Projet de Plan d'actions pour la faune ailée afin de protéger les colonies de martinets à ventre noir, hirondelles de fenêtres et hirondelles rustiques (élaboration en cours)
 - Projet de micro-mesures pour la biodiversité, dont certains changements de comportement par des adaptations simples
 - Modification du règlement sur le Fonds et nouveau programme de subventions accompagné d'une

communication « de sorte » prévue en janvier 24

- Renforcement de la communication avec mise à jour et restructuration de la section aigle.ch/durable, nouvelles pages et information/sensibilisation ; nombreux communiqués de presse et articles dans Aigle Info
- Promotion de la plateforme manifestation-verte.ch
- Mise en œuvre du Standard achats de l'association Cité de l'énergie : communication et diagnostic dans les services, propositions d'actions, changement de manière de faire
- Mise à jour et renforcement de la comptabilité énergétique communale dont vous aurez des informations dans le prochain rapport de gestion et des indicateurs énergie et climat, y.c. subventions communales
- Renforcement de l'accompagnement et du conseil avec des partenaires institutionnels ou privés, tout comme le rôle transversal de ce domaine à toute l'administration, comme pour le PACom.

De plus, c'est avant tout un état d'esprit général que la Municipalité a fait sien, dans cette perspective du plan énergie et climat, celle d'être une administration exemplaire, même si, elle en est consciente, certains changements peuvent prendre un peu de temps que ce que l'on voudrait.

En conclusion, si elle a un léger différé, c'est avant tout parce qu'elle avance sur plusieurs fronts en parallèle, effectue des actions concrètes déjà maintenant, insufflé un souffle nouveau, et qu'elle s'efforce de mettre en œuvre au plus vite la volonté de son Conseil.

Achat de 5 parts sociales de la Coop OptimaSolar Chablais : suite à une présentation de leurs activités il y a quelques mois, la Municipalité a fait l'acquisition de 5 parts sociales de la coopérative OptimaSolar Chablais. Celles-ci servent à financer les centrales solaires projetées dans la région. La coopérative ne fait pas d'emprunt bancaire et les parts sociales sont rétribuées, à un taux projeté de 2%, par un intérêt à partir de la 3ème année, la date de souscription faisant foi. Les bénéfices supplémentaires sont réinvestis dans de nouvelles installations. Cet effet de multiplication permet non seulement d'augmenter le capital de la coopérative à moyen et long terme, mais aussi de le valoriser.

Mme Maude ALLORA, Municipale

Nom de trois giratoires : la commune d'Aigle compte six giratoires, dont actuellement trois d'entre eux ont un nom officiel, soit :

- Le giratoire des Orlons, au croisement de la rte d'Evian - rte Industrielle
- Le giratoire du Centenaire, au croisement rue du Collège – av. des Glariers
- Le giratoire de la Mêlée, à proximité des terrains de foot du même nom

À la demande de la gendarmerie, un nom officiel a été donné aux trois autres, afin de pouvoir renseigner leur base de données en cas d'intervention, soit :

- Le giratoire de la Zima, au croisement de la rte d'Evian – ch. des Lieugex
- Le giratoire des Alpes, au croisement du ch. du Levant – av. des Alpes
- Le giratoire Grand Pré, à proximité des centres commerciaux.

Ces noms sont basés sur l'appellation non-officielle qui leur a été couramment donné jusqu'à présent.

Pro enfance : encouragement au plurilinguisme dans les structures d'accueil : la Municipalité a décidé de soutenir un projet Pro enfance qui souhaite favoriser le plurilinguisme et l'éveil aux langues en structure

d'accueil. Le projet pilote se déroulera en trois phases, réparties de 2023 à 2024. Il prévoit, dans un premier temps, d'accompagner des démarches concrètes dans et autour d'une structure d'accueil de jour témoin, qui est le jardin d'enfants "La Pirouette", situé dans le quartier de la Planchette. Ce projet propose d'utiliser un livre plurilingue comme outil favorisant les transitions des enfants dans les moments clés de leur parcours, en le rendant disponible dans les lieux qu'ils fréquentent et en le distribuant aux familles en français et dans leur langue d'origine. Être accueilli dans les lieux d'accueil permet aux enfants d'entendre et de pratiquer le français avant d'entrer à l'école, mais aussi de faire l'apprentissage d'une première séparation, d'acquérir de manière ludique de nouvelles expériences, connaissances et compétences.

DDP de l'AERA : l'acte de constitution du droit de superficie en faveur de l'AERA, sur la parcelle n° 2337, a été signé le mercredi 20 septembre. Pour rappel, cette démarche était nécessaire dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP et la régionalisation du traitement des eaux. La cérémonie pour la pose de la première pierre a d'ailleurs eu lieu en cette fin de journée en présence, notamment, de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos.

Parcelle n° 3999 : le 14 septembre dernier, l'acte de vente de la parcelle n° 3999, sise dans la Zone Industrielle, a également été signé. Il s'agit de l'implantation de la société Autorims, spécialisée dans la réalisation et la rénovation de jantes automobiles (via sa société immobilière Olivine Euclase).

Fractionnement parcelle n° 4006 : dans le cadre des démarches d'implantation d'entreprises dans la Zone Industrielle d'Aigle, plus particulièrement sur la parcelle n° 4006, les actes relatifs au fractionnement de celle-ci, ont été signés le 14 septembre dernier. Les six nouvelles parcelles de 3'000 m2 à 10'000 m2 ainsi créées feront prochainement l'objet de DDP en bonne et due forme, selon l'avancement des différents projets d'implantations.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL 2023-12 DU LUNDI 7 AOÛT 2023 RELATIF À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DU FONDS ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET CONDITIONS POUR L'OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES COMMUNALES

M. Luc **DELADOEY** (ALT) présente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte :

Mme Anny **HERTIG** (EA) ne comprend pas ce que la commission veut dire dans sa troisième recommandation.

M. Luc **DELADOEY** répond que la commission a considéré que pour certains, la voiture est un outil de travail. Partant du principe que si on est prêt à subventionner des bornes de recharge pour des voitures privées, on l'est aussi pour des outils de travail. Dans la mesure où les chambres frigorifiques sont des grands consommateurs d'électricité, peut-être que pour certains, un petit coup de pouce pour aider à les mettre à jour serait un plus en termes de durabilité.

Mme Anny **HERTIG** demande si l'idée est d'aider à modifier techniquement ces installations frigorifiques.

M. Luc **DELADOEY** le confirme.

Mme Anny **HERTIG**, demande si la commission s'est posé la question de la nature des vélos à subventionner et de leur nombre, car cela n'apparaît pas dans le rapport.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) rappelle qu'il s'agit ici de discuter des directives. Le rapport n'est pas en lien

avec ces directives, ce sont juste des suggestions. Le sujet de ce soir ne concerne que le changement du règlement.

Mme Anny **HERTIG** ajoute que ce sujet n'apparaît pas dans le rapport, d'où sa question. Si elle comprend bien, il n'y a pas de restriction sur la nature et le nombre.

M. Luc **DELADOEY** répond qu'il ne s'agit pas du type de vélo, mais de la durée qui est de cinq ans. Il précise qu'au niveau des recommandations, la plus importante des améliorations est la première. Il faut vraiment inciter à plus d'améliorations thermiques des bâtiments, car en regardant les objectifs de la révision cantonale de la Loi vaudoise sur l'Énergie, le bâtiment représente la moitié de l'énergie fossile et un bâtiment sur quatre est une passoire énergétique. S'il faut faire un grand pas en avant, c'est au niveau de ces subventions-là que l'effort doit être porté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (2 avis contraires) le Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2023-12 du lundi 7 août 2023, relatif à la révision du règlement pour l'utilisation du fonds énergétique durable et conditions pour l'octroi des aides financières communales ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le règlement pour l'utilisation du fonds énergétique durable et conditions pour l'octroi des aides financières communales tel que proposé.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION L. GOY INTITULÉE "QUELLE EST LA CONSOMMATION D'EAU DU GOLF DE MONTREUX SIS SUR LA COMMUNE D'AIGLE ?"

La Municipalité tient à indiquer les éléments suivants en guise de préambule.

Tout d'abord, nous nous devons de rappeler que notre état de droit prévoit la propriété privée, que celle-ci pose des garde-fous, que cela nous plaise ou non. Et qu'ainsi, une structure comme le Golf club Montreux (GCM) est libre de répondre ou non.

Ainsi, le directeur du GCM, dans son message d'accompagnement aux diverses réponses données, mentionne ceci :

« Nous souhaitons clarifier notre position concernant la communication avec les Verts. La lettre des Verts indique que nous avons refusé de répondre à leur demande, ce qui est inexact. Initialement, Monsieur Schnegg a sollicité des informations en tant que simple citoyen par e-mail, concernant la consommation d'eau et les pratiques environnementales du Golf Club de Montreux. Par souci de confidentialité et de sécurité des

informations sensibles, nous avons suggéré de passer par la commune, avec laquelle nous entretenons des interactions régulières sur ces sujets ».

La Municipalité profite de rappeler qu'il est dans notre ordre établi de déclarer ses intérêts lors de pareilles démarches. Dans un contexte parfois tendu entre les divers acteurs de notre société, il est aisé de comprendre que, pour instaurer un lien de confiance permettant un vrai dialogue et des avancées significatives à terme, il est judicieux de déclarer ses intentions de manière toute aussi transparente que l'on souhaite les réponses aux questions posées.

Ceci étant, il est à relever que les présentes réponses se font au bon vouloir du Golf Club Montreux. Ces informations n'auraient pu, selon notre ordre juridique, être exigées par la Municipalité.

Pour close cette introduction, nous relevons les passages suivants de la réponse écrite du directeur du GCM :

Notre préoccupation pour l'environnement nous incite à réévaluer régulièrement notre stratégie d'entretien et d'amélioration de notre terrain.

Notre parcours a une arborisation très dense avec de nombreux arbres séculaires, ainsi que des zones écologiques (prairies, biotopes, etc.) que nous avons créées au fil des ans. Nous avons également fait installer 30 nichoirs à mésanges.

Selon une étude de notre fédération faîtière, un parcours de golf est composé de 33% de zones de biodiversité, 33% de zones à entretien modéré, 32% de zones de jeu à entretien régulier et seulement 2% de surfaces traitées de manière intensive.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à la certification de la GEO Foundation for Sustainable Golf reconnue mondialement qui comprend plusieurs objectifs notamment une activité golfique neutre en CO2 d'ici 2035.

Complétons avec le fait que le GCM table sur une labellisation pour fin 2024.

Cela posé, la Municipalité répond ainsi aux diverses questions :

1. Y a-t-il des échanges réguliers entre le Golf et la Municipalité ?

Le service Patrimoine bâti et environnement urbain (SPBEU) a effectué une visite informelle du parcours de golf au printemps 2023. La Municipalité a informé le directeur du Golf Club Montreux que le délégué au plan énergie et climat était la personne de référence pour toutes les questions de durabilité. Vu l'étendue que représente le golf et le potentiel pour la biodiversité sur notre territoire, la Municipalité l'a également informé qu'elle était disposée à accompagner le golf dans sa démarche de labellisation GEO et plus particulièrement la mise en œuvre des mesures. Cela peut se faire, par exemple, en créant des liens avec le tissu associatif régional ou avec des partenaires professionnels reconnus. Ou par des conseils au cas par cas. Par ailleurs, le directeur du GCM s'est impliqué dans les diverses démarches participatives autour du futur plan climat communal.

2. Y a-t-il une convention entre la Municipalité et le Golf en matière de développement durable ?

Il n'y a pas de convention entre la Commune et le Golf en matière de développement durable.

3. Est-ce que la Municipalité connaît la consommation annuelle d'eau du Golf ? Sachant que la consommation d'eau potable par personne et par jour est de 140 litres, à la consommation de combien de personnes cela correspond-il ?

La Municipalité ne peut transmettre cette information de son propre chef, les données de consommation relevant du domaine privé. Toutefois, nous pouvons vous transmettre la réponse du directeur du GCM :

« Nous avons aussi entrepris une diminution drastique de notre consommation d'eau qui provient de l'eau potable de la ville. En effet, nous sommes passés de 32'000 m3 entre 2016/2018 à 17'000 m3 entre 2019/2021. En 2022, nous avons consommé 16'189 m3 ».

Nous laisserons en suspens la question de la consommation, puisqu'à notre connaissance ce ne sont pas 140 litres / jour / personne qui sont consommées en Suisse. En effet, l'OFEV indique que (données 2021) « depuis la fin des années 70, la consommation d'eau potable en Suisse a diminué, malgré la croissance démographique. Alors qu'elle représentait encore 500 litres par habitant et par jour en 1977, elle se situe aujourd'hui à 300 litres environ. Avec une diminution de la consommation moyenne d'environ 25% entre l'année 2000 et aujourd'hui, l'évolution de la consommation d'eau en Suisse peut être qualifiée de positive ».

La parole est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) aurait préféré que le groupe des Verts se prononce avant elle sur cette réponse. Cela étant, elle a trouvé la réponse municipale excellente, parce qu'elle avait été très surprise, en lisant l'interpellation de M. GOY, de constater que le groupe posait directement des questions relativement inquisitoriales à une entreprise privée, ceci à la barbe de la Municipalité et de son administration. Il lui semblait que c'était un mode de fonctionnement qui était très critiquable, indépendamment du fait que les questions étaient intéressantes. Elle tenait à dire à la Municipalité que son préambule était, à son sens, d'excellente qualité. Pour le reste, les questions sont intéressantes et les réponses également.

M. Louis **GOY** (les Verts) s'exprime en ces termes :

« On peut relever que la question de l'origine de l'eau potable et de sa quantité est maintenant publique. La quantité, comparativement à Genève, est significativement moindre. Bravo ! La question de savoir s'il faut de l'eau potable, vu les quantités néanmoins, reste ouverte. Nous notons qu'il ne faut pas confondre la consommation moyenne présentée par la Municipalité, dans les chiffres qui sont mis à disposition par la Confédération, qui est de 300 litres/personne en Suisse, avec la consommation des ménages, qui était la source de notre question, qui est effectivement de 140 litres/personne, qui était formulée ainsi dans nos questions. Nous sommes donc ravis de la réponse reçue et nous nous demandons si le Golf fera partie intégrante du PECC ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, remercie pour les remarques faites à l'attention de la Municipalité. Par rapport à la question de M. GOY, comme la Municipalité l'a indiqué, il n'y a pas de convention en ce moment avec le Golf. Par contre, elle a une discussion avec lui, car il est évident que c'est une surface relativement importante sur le territoire communal. Il ne peut pas, à ce jour, préjuger de quelles actions il y aura, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a une intention de part et d'autre, de collaborer ensemble.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) relève qu'à l'heure actuelle, dans tous les nouveaux bâtiments, il est demandé aux gens d'essayer de récupérer l'eau du toit pour arroser le jardin, etc... Au Golf, on est en train de « *pinaller* » sur de l'eau potable. Est-ce que l'herbe en a vraiment besoin ? Dans le temps, les pommiers étaient arrosés avec l'eau de la Grande-Eau ; il y aura là peut-être quelque chose à faire. Il s'agit là de m3 qui se trouvent à proximité et cette eau retournerait en grande partie dans la nappe. Pourquoi cette possibilité n'est-elle pas prise par souci d'économie, alors que cela a déjà été vécu ainsi ?

M. le Président rappelle que M. GOY avait dit la même chose en prétendant qu'il fallait peut-être étudier cet aspect-là. Cela fait donc deux personnes qui se posent la même question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.2 INTERPELLATION S. OBI INTITULÉE : "SUBVENTIONS AUX ABONNEMENTS MOBLLIS"

Dans son intervention, l'interpellateur interroge la Municipalité sur les montants auxquels les demandeurs de

subventions aux titres de transports ont le droit, basé sur quelques exemples.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante :

En règle générale, le droit aux subventions est basé sur le prix des abonnements Mobilis 2ème classe pour la zone Mobilis 80 (1 zone), étant donné que ces subventions concernent principalement le trafic urbain et les bus MobiChablais et que dans ces transports, la 1ère classe n'est simplement pas proposée aux voyageurs. Le souhait de la Municipalité est d'encourager en premier lieu l'utilisation des transports publics sur son territoire.

Les subventions peuvent également être touchées par le détenteur d'un abonnement à couverture plus large, type AG des CFF ou abonnement Mobilis de plus d'une zone. Le remboursement octroyé est l'équivalent du 100% de l'abonnement mensuel ou annuel de la zone 80 pour les enfants de 6 à 9 ans (4P), de 50% de l'abonnement mensuel ou annuel pour les enfants de 9 (5P) à 16 ans et de 20% de l'abonnement annuel pour les enfants de 9 (5P) à 16 ans et de 20% de l'abonnement annuel pour un jeune (16 à 25 ans), ou d'un adulte et pour un sénior, l'équivalent de 20% de l'abonnement mensuel ou annuel (hors subvention pour les personnes touchant des prestations complémentaires).

Le même principe s'applique aux autres abonnements Mobilis 2ème classe comme par exemple « FlexiAbo 104 » soit une subvention de 100% du prix de l'abonnement Mobilis 1 zone pour les enfants de 6 à 9 ans (4P), 50% du prix de l'abonnement Mobilis 1 zone pour les enfants de 9 à 16 ans donc CHF 123.- pour un abonnement à CHF 246.-. Et 20% du prix de l'abonnement Mobilis 1 zone annuel pour les jeunes et les adultes, soit pour les jeunes CHF 49.20 pour un abonnement à CHF 246.- et de CHF 68.80 pour l'abonnement adulte à CHF 344.-.

Réponses aux questions supplémentaires :

Combien de temps après l'achat a-t-on le droit au remboursement ?

Pour l'instant, aucun délai n'a été décidé par la Municipalité. Le remboursement devrait tout de même s'effectuer durant la durée de validité de l'abonnement.

Est-ce que la Municipalité considère que la population est suffisamment bien informée des subventions aux abonnements disponibles ?

La Municipalité a informé la population concernant les subventions aux abonnements de différentes manières, soit en permanence sur le site internet de la commune, par le flyer consacré à la rentrée scolaire envoyé à tous les parents aiglois avec des enfants en âge de scolarité et, finalement, dans la dernière parution du Aigle-Info du mois de septembre 2023.

Est-ce que la Municipalité considère que les bases légales sont suffisantes pour attribuer les subventions tel que mentionné en haut ? Ou est-ce qu'il faut créer et adopter un règlement communal pour clarifier les différents cas de figures ?

Pour la période actuelle, la Municipalité se base sur les décisions prises lors de l'acceptation, au mois de juin, du préavis 2023-07 relatif à la gratuité des transports publics. À terme, un règlement communal devra être établi pour ces subventions.

La parole est ouverte :

En qualité de représentant de M. le Conseiller S. OBI absent ce soir, M. Yohan **BELLWALD** informe que celui-ci est satisfait de la réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

4.1 INTERPELLATION P. CALORE & CONSORT RELATIVE AUX POSTULATS DU 25 NOVEMBRE 2021

En préambule à la lecture de l'interpellation, Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) demande que l'interpellation soit considérée avec la modification « ... P. CALORE & Consort... » puisqu'elle a également été signée par M. J. VACHERON du groupe PLR.

« Lors du Conseil communal du 25 novembre 2021, deux postulats ont été renvoyés en Municipalité par une écrasante majorité des membres du Conseil.

Le premier intitulé :

« Accessibilité de la ville aux personnes en situation de handicap visuel »

Le second intitulé :

« Mise en application de la LHand et de la CDPH »

Or, à ce jour, le Conseil n'a reçu aucune réponse de la part de la Municipalité.

C'est pourquoi les interpellants demandent à notre Municipalité l'avancée de leurs travaux en prévision de leur rapport-préavis traitant des deux postulats simultanément.

En vous remerciant de votre réponse sous forme écrite dans les délais prévus par le règlement du Conseil communal ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répondra lors d'un prochain Conseil.

4.2 INTERPELLATION M.-J. BACCA INTITULÉE "TRAVAUX ACTUELS DANS LE CENTRE-VILLE (ART. 34 LC"

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Pour rappel :

1. Dans un communiqué de presse du 13 janvier 2023, la Municipalité a indiqué qu'elle prévoyait de raccorder l'Hôtel de ville au futur réseau CAD et qu'à cet égard, un préavis à caractère d'urgence sera prochainement traité par l'organe délibérant aiglon.
2. La Municipalité a alors établi le 12 juin 2023 un préavis n° 2023-11 intitulé « *La réfection de la chaussée de l'avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire – préavis à caractère d'urgence* ».

En préambule de ce préavis, la Municipalité avait alors mentionné : « *début mai 2023, une séance avec la SATOM SA nous a confirmé que celle-ci allait installer sa centrale de chauffage provisoire sur la parcelle n° 3331 à côté de l'ancienne salle de gym des Glariers. Le tracé retenu pour alimenter l'Hôtel de ville va passer par l'avenue des Glariers et la rue du Collège* ».

Dans le cadre de ce même préavis, la Municipalité a demandé d'accorder le crédit nécessaire de CHF 981'000.- TTC pour la réfection de la chaussée sur l'avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire,

ainsi que la réfection du réseau d'éclairage public.

Dans sa motivation, la Municipalité a indiqué être soucieuse de la qualité des infrastructures routières et souterraines et que pour cela, elle avait établi un plan de réfection et de rénovation des infrastructures. Elle a mentionné également être soucieuse des synergies compatibles avec le futur déploiement du chauffage à distance de la SATOM, la Municipalité voulant alors profiter de coupler ces travaux d'entretien avec les travaux du CAD, ceci afin de minimiser la multiplication des interventions sur les mêmes tronçons.

3. le 25 juin 2023, la Commission chargée de l'étude du préavis précité a rendu deux rapports. Dans le rapport de minorité, il a été conclu de renvoyer le préavis susmentionné à la Municipalité pour études complémentaires.
4. Lors de la séance du CC du 28 juin 2023, la Municipalité a retiré son préavis.
5. Depuis bientôt quatre semaines, d'importants travaux ont lieu à l'avenue des Glariers, la rue du Collège et au rond-point du Centenaire notamment, impactant l'ensemble du trafic routier au centre-ville.
6. Le soussigné a écrit, le 19 septembre 2023 à la Municipalité, lui demandant notamment la cessation immédiate de ces travaux. À ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée. Les travaux se poursuivent manu militari. Cela étant :
7. À titre liminaire, il y a lieu de rappeler que seul le droit positif est applicable.
8. Or, en l'occurrence, la Municipalité n'est pas sans le savoir, puisqu'elle a dû retirer une première fois le projet EEG, la parcelle concernée RF 3331 est colloquée en zone de verdure selon l'art. 45 RPEPC, actuellement seul applicable. L'on se trouve ainsi dans une zone dite inconstructible, que cela soit sur le terrain et / ou au-dessous du terrain. Déjà, pour ce seul motif, il y a lieu d'ordonner la cessation immédiate des travaux et une remise en état de la parcelle concernée et des tronçons routiers.
9. L'installation d'un chauffage à distance, même provisoire, nécessite une mise à l'enquête publique et respectivement un permis de construire. Quand l'installation de ce chauffage à distance a-t-elle été mise à l'enquête publique ?

La Municipalité peut-elle légitimer ces travaux en nous présentant séance tenante l'autorisation préalable nécessaire ? À défaut, ces travaux sont illégaux.

Lors de la séance du Conseil communal du 28 juin 2023, la Municipalité a, je vous le rappelle, retiré son préavis n° 2023-11.

10. En particulier, le procès-verbal de ladite séance mentionne :

« Nous vous annonçons donc retirer le préavis 2023-11 dans le but précis de finaliser cet automne encore ou début 2024, un dossier d'importance pour notre cité (...).

Néanmoins, il apparaît que le projet d'installation d'une centrale à énergie non fossile, voulue par les Autorités communales, devra encore passer au travers d'une procédure de mise à l'enquête durant laquelle des opposants à cette énergie non fossile pourraient freiner son développement et donc le raccordement urgent de l'Hôtel de ville, cet automne déjà, à une énergie propre, encore une fois voulue par les Autorités communales (...).

Nous estimons enfin avoir réalisé un travail correct avec ce préavis d'urgence quant à la nécessaire obtention de la garantie de financement dans le cadre d'un développement rapide du CAD, afin de ne pas en être le facteur limitant et demeurant raisonnablement optimistes à pouvoir vous présenter rapidement un nouveau préavis ».

Ce préavis a donc été purement et simplement retiré. Il n'y a dès lors pas lieu de dépenser un franc des deniers publics, puisque de telles dépenses n'ont pas été validées. Toutefois, les travaux sont en cours. Qui en assume les frais ?

11. Ne serait-on pas en présence d'infractions pénales ? telles que la dilapidation des deniers publics, la contravention à la LATC, la gestion déloyale ?

Parallèlement aux réponses à ces questions, je demande encore une fois et formellement la cessation immédiate des travaux en cours et la remise en état immédiate de la voie publique ».

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a écouté attentivement l'interpellation de M. le Conseiller M.-J. **BACCA** et se dit surpris par ses propos, car il croyait que la communication du mois de juin était claire quant au retrait du préavis municipal qui concernait uniquement les travaux de réfection de la rue et des infrastructures souterraines de celle-ci. Il était dit que la Municipalité voulait les faire simultanément avec les travaux de fouille du CAD. Il s'agit de deux choses complètement différentes. Elle voulait profiter de la synergie de ces deux chantiers pour pouvoir réaliser cette infrastructure communale. La commune n'est pas en train de dépenser les deniers publics pour faire des fouilles pour la SATOM. Ces coûts pour amener le CAD à l'Hôtel-de-Ville sont pris en charge à 100 % par la SATOM. Il s'agit de bien distinguer les deux choses.

Concernant l'avis d'enquête, il est un peu surprenant que M. **BACCA** n'ait pas vu la publication officielle qui permet de faire ces travaux, qui a paru du 15 février au 16 mars 2023 et qui n'a fait l'objet d'aucune remarque ni proposition. Il lui remet d'ailleurs ce document. Et concernant la réponse à sa lettre adressée à la Municipalité, M. **DUROUX** donne lecture de la réponse municipale.

Pour M. Marcel-Jacques **BACCA**, la Municipalité persiste dans l'erreur, parce qu'une installation de CAD nécessite une mise à l'enquête. Il a pris un avis de droit, il n'a pas attaqué ce problème sans avoir assuré ses arrières. Si la Municipalité n'admet pas son erreur, des gens vont se charger de lui la faire admettre, car c'est tout à fait inadmissible.

M. Jean-Luc **DUROUX** souhaite clarifier les choses pour les membres du Conseil communal. Il est clair que quand la Municipalité est entrée en négociation avec SATOM SA pour l'installation du CAD, elle n'a pas fait les choses comme il lui paraissait bon de devoir le faire ; elle a convenu d'une convention et elle a choisi ce modèle qui lui a été recommandé par deux avis de droit. Ce procédé paraît dans la publication officielle pour l'installation de ces canalisations sur le territoire communal, comme il a été recommandé. Cela a été approuvé par les différents services du Canton, la Municipalité est donc en parfaite légalité.

Mme Anne **CROSET** (EA) remercie M. le Municipal J.-L. **DUROUX** pour ces informations. En tant que Conseillère intéressée par le sujet, elle serait très heureuse de recevoir l'argumentation juridique par écrit, car elle est peut-être « old style », mais elle se permet de dire que quand elle a réalisé qu'il n'y avait pas de mise à l'enquête, elle a été extrêmement surprise. Elle ne doute pas que la Municipalité se soit appuyée sur un raisonnement juridique, mais elle serait vraiment très contente de pouvoir en prendre connaissance. Il s'agit tout de même d'un mode de procédé non pas susceptible d'être passible du pénal, mais c'est un mode de procédé qui est quand même étonnant. Et comme M. **DUROUX** est lui-même membre du Conseil d'administration de la Satom et qu'il représente la commune d'Aigle, elle souhaiterait qu'il veuille au mieux à renseigner le Conseil et de lui communiquer ce genre de choses. Parce qu'il ne doit pas ignorer qu'il existe en ville d'Aigle, une certaine opposition qui est bien réelle à ce projet. Il est donc important d'être renseigné correctement.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) demande à M. le Municipal **DUROUX** l'intitulé de cette mise à l'enquête.

M. Jean-Luc **DUROUX** lui en remet une copie du document.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) tient à rappeler au Conseil que c'est lui-même qui a accepté un amendement pour que l'Hôtel-de-Ville soit chauffé à distance. Il faut donc faire en sorte d'assumer les conséquences de tout cela. Il a quand même l'impression que c'est un service. Il ne croit pas que lors de fuites de gaz ou d'eau, une mise à l'enquête doit être déposée pour ouvrir les routes et réparer. Il s'agit là d'un service industriel, il faut ouvrir, faire ce qu'il y a à faire et refermer.

M. Philippe **BELLWALD** relève que M. DUROUX n'a pas voulu lire l'intitulé du document (voir annexe). Pour sa part, il lit « Aigle, publication officielle ». Il n'est fait mention nulle part dans ce texte « mise à l'enquête ». Il est simplement dit tout à la fin et en tout petit : « le dossier est consultable du 15 février au 16 mars au service technique de la commune durant les heures d'ouverture ». Et c'est là justement que le bât blesse, parce que dans le document qu'il est allé consulter, il faut aller dans une des annexes qu'il est impossible de photocopier et de photographier. C'est donc de mémoire qu'il livre cela. Et il n'est même pas dit dans tout le texte qui est sous la publication officielle, qu'il s'agit d'une mise à l'enquête. Il faut aller dans les documents du dossier pour s'apercevoir qu'il y a des références à une mise à l'enquête. Pour terminer, lorsqu'il s'est adressé aussi bien au Canton qu'au Tribunal Cantonal, qu'au Conseil d'État, il a été baladé de gauche de droite. Tout ceci est, à son avis, mal ficelé et met encore une fois de plus en exergue que dans ce canton, il y a une volonté pour certains projets de passer des informations facilement sous l'étouffoir. Ce n'est pas digne d'une démocratie.

M. le Président clôt la discussion.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT INTITULÉ "RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE: ET SI NOUS PLANTIONS DES MICROS-FORÊTS ?" DÉPOSÉ PAR MARIE-DOMINIQUE GENOUD-CHAMPEAUX (PSA)

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne un résumé de son postulat dont la teneur est la suivante :

« Aigle n'échappe pas au réchauffement climatique. Été après été, les canicules et dômes de chaleur reviennent, plus intenses et plus fréquents que les précédents. La planète entière souffre et des initiatives pour absorber le CO₂, créer des zones de fraîcheur dans les villes et développer la biodiversité sont à l'ordre du jour.

Un moyen efficace, participatif et à terme, autonome, émerge : la micro-forêt. Elle se développe en Suisse comme ailleurs : Genève a retenu 3 sites en 2021 et 2022 et elle est la seule en Suisse à être passée au stade des plantations, Yverdon en est au stade du projet, le Conseil communal de Fribourg s'est dit ouvert à de telles plantations...

Inspiré par le botaniste japonais Akira Miyawaki, titulaire du prix « Blue Planet » en 2006, le concept de micro-forêts a essaimé dans plus d'une cinquantaine de pays à travers le monde. Idéal en milieu urbain, il permet de développer la biodiversité, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (qualité de l'air, lieux de détente, esthétisme des rues...) et de participer à la lutte contre le changement climatique (îlots de chaleur, rétention d'eau de pluie...). Précisons que pépinières urbaines (postulat Favre) et micro-forêts sont complémentaires et fondamentalement différentes.

Qu'est-ce qu'une micro-forêt ?

Une micro forêt Miyawaki imite la structuration d'une forêt primaire. On y plante 3 arbres au mètre carré, en mélangeant les différentes strates (arbustes, arbres et grands arbres) avec une large diversité d'essences indigènes.

- Une surface de 100 m² suffit pour développer une micro forêt remplissant les conditions nécessaires au développement d'un écosystème sain et autonome.
- Une micro forêt pousse vite, en moyenne 1 mètre à l'année quel que soit le climat et peut se réaliser dans différents lieux (bordures de route, parcs, jardin, rond-point, cours d'immeuble, etc..). En sélectionnant des espèces dites « climatiques », ces forêts sont matures en 20 ans seulement ont une capacité à se réguler et à conserver leur équilibre fonctionnel en dépit des contraintes extérieures.
- Une micro forêt apporte de nombreux bienfaits écologiques en plus de la captation du CO₂, par

exemple : filtrage des particules fines, drainage des eaux de ruissellement...

- Enfin, les études révèlent une biodiversité bien plus importante dans les forêts Miyawaki que dans les écosystèmes alentour. Des chercheurs de l'université de Wageningen ont démontré que, au sein des 11 micro forêts étudiées, il a été observé 636 espèces d'animaux. Ils ont également identifié 298 espèces de plantes en plus de celles plantées à l'origine dans les parcelles.
- Une micro forêt permet l'implication des citoyens, tant pour la plantation que pour l'entretien et le suivi du projet, ils se l'approprient et protègent leur forêt (riverains, écoliers, etc...).

Aigle a tout à gagner en projetant la création d'une ou plusieurs micro forêts sur son territoire, tant au niveau écologique et climatique qu'à celui de projet fédérateur de ses habitants. De plus, notre ville ferait partie des villes pionnières en Suisse et ce projet serait un atout pour obtenir la certification du label « Ville verte Suisse ».

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter une ou des micro forêts sur territoire aiglon et à identifier les sites possibles pour se faire, en accord avec le PECC et son programme de législature, répondant ainsi à l'urgence climatique et au renforcement de la stratégie de végétalisation de la Commune ».

La parole est ouverte :

M. Jacques **VACHERON** (PLR) indique que, malgré la profonde similitude avec le postulat déposé par M. le Conseiller A. FAVRE en juin dernier et toujours très fier de voir ses idées inspirées, le groupe PLR soutiendra ce postulat,

Mme **GENOUD-CHAMPEAUX** ajoute qu'il faut savoir que ces micros-forêts figurent dans le programme de législature 2021-2026 du groupe PSA.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, déclare que la Municipalité se voit très volontiers renvoyer ce texte qui sera traité en parallèle ou en synergie avec le texte du Conseiller A. FAVRE qui lui a déjà été renvoyé.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, au nom du groupe PSA, intitulé « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micro-forêts ? ».

A main levée, le postulat est **renvoyé à la Municipalité à la majorité** des membres présents (5 abstentions).

5.2 POSTULAT INTITULÉ "GYMNASE DU CHABLAIS : SITUATION ET PERSPECTIVES LOCALES", DÉPOSÉ PAR MME D. LATTION (PLR)

Mme Denise **LATTION** (PLR) donne lecture de son postulat dont la teneur est la suivante :

« En septembre 2014, l'Etat de Vaud communiquait sa décision d'implanter un gymnase sur la commune d'Aigle.

Celui-ci devrait accueillir 44 classes pour 1'100 étudiants à la rentrée scolaire 2026. Une présentation publique de ce bâtiment a été faite en avril et des procédures concernant les lignes des accès motorisés, piétons ou de mobilité douce ont été menées, ce printemps également, pour que les riverains et futurs utilisateurs du gymnase puissent avoir leur espace.

Neuf ans se sont écoulés depuis que l'Etat de Vaud a prévu la construction de ce gymnase à Aigle ; des oppositions importantes ont fait repousser le début des travaux, avec pour conséquences, des coûts supplémentaires. Début septembre, M. Frédéric Borloz nous apprenait que le canton a dû investir rapidement dans la location d'un bâtiment à Crissier car, les projets d'Aigle et d'Echallens avaient pris trop de retard. Pour ne citer qu'un exemple.

La construction de ce magnifique bâtiment entre aujourd'hui dans une phase de plus en plus concrète. En effet, ce 21 septembre, la mise à l'enquête de ce projet a pris fin.

A l'heure où la construction de cet établissement scolaire se précise et par voie de postulat, le groupe PLR demande à la Municipalité de bien vouloir lui répondre sur les points suivants :

- Si plusieurs procédures sont encore en cours, que deviennent les engagements et les projets communaux liés à la construction du gymnase ?
- Pouvons-nous obtenir des précisions sur le calendrier prévisible de la construction et de la mise en fonction des différents espaces du gymnase ?
- Quelles pourront être les utilisations des infrastructures cantonales pour les sociétés locales et la population aiglonoise ?
- Que prévoit la Municipalité pour une éventuelle utilisation publique des infrastructures intérieures et extérieures ?
- La commune d'Aigle aura-t-elle à participer aux frais de construction ? Si oui, à quelles conditions et avec quelles contreparties ? »

La parole est ouverte :

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) a trouvé ces questions tout à fait intéressantes en tant que citoyen et en tant que Conseiller communal. Cependant, il se demande s'il s'agit vraiment d'un postulat ou d'une interpellation, car ce sont des questions auxquelles la Municipalité est invitée à répondre. Un postulat demande un préavis, une commission, etc...

Mme Denise **LATTION** répond que comme cela a été mentionné, la construction de ce bâtiment rentre dans une phase de plus en plus concrète. À l'heure actuelle, il est imaginé que si la commune doit participer à des coûts pour ce gymnase, la Municipalité devra peut-être venir avec un préavis et proposer un projet par rapport à tout cela. Ces questions amèneront peut-être à une étude.

M. Marco **ALLENBACH** comprend qu'en cas de coût engendré, il y aurait un postulat, mais pour le moment, il ne voit aucun projet. Un postulat est une proposition qui est étudiée par la Municipalité et par une commission, il ne comprend pas ici quelle est la proposition.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) avoue que son groupe s'est également posé la question, mais il se réfère à l'art. 34 de la LC : « L'interpellation demande à la Municipalité une explication sur un fait de son administration ». Il ne s'agit pas, ici, de son administration et le groupe PLR souhaite vraiment des réponses fouillées, étendues et étayées, qui permettent ainsi de revenir devant ce Conseil avec un préavis ou autre. C'est dans ce sens que cette demande a été faite par voie de postulat.

Mme Anne **CROSET** (EA) est désolée de contredire son préopinant. Ce texte, tout aussi intéressant qu'il soit, n'est pas un postulat. Ce n'est même pas une interpellation, c'est une simple question. C'est une manière tout à fait noble, utile et intéressante de poser des questions. Il faut regarder la définition dans le règlement de la LC. Elle conseille de modifier l'intitulé : simple question ou interpellation à la rigueur, mais postulat certainement pas.

M. Le président ajoute que Mme LATTION lui a bien confirmé qu'il s'agissait d'un postulat.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, ajoute qu'il est vrai que ce postulat déposé en tant que tel peut faire penser à des questions ou à une interpellation. Quoi qu'il en soit, si ce document est une interpellation, la Municipalité ne pourra pas répondre pour le prochain Conseil, comme demandé dans le règlement du Conseil communal. Cela mérite une étude et d'avoir un préavis. La Municipalité est déjà en discussion et négociation avec le Canton sur le futur des infrastructures intérieures et extérieures et elle doit continuer ces discussions avec lui. C'est dans le cadre de l'objectif final de l'utilisation de ce bâtiment. Effectivement, les questions sont pertinentes et la Municipalité est tout à fait favorable à accepter ces questions sous forme de postulat pour pouvoir revenir vers le Conseil avec une étude et éventuellement un préavis qui répondrait, soit à ces questions, soit à ce postulat.

M. le Président rappelle qu'un postulat doit être résolu dans une année.

M. Louis **GOY** (les Verts) considère que c'est un sujet technique, mais jusqu'à preuve du contraire, si la Municipalité a des projets, elle peut déposer un préavis sans passer par des révolutions. Il est étonné par la façon de procéder ce soir.

Mme Anny **HERTIG** (EA), de la même façon, est très étonnée que le contenu des questions de ce postulat ne soit pas déjà connu, alors que l'on se trouve dans une phase de mise à l'enquête. Cela fait partie du projet lui-même.

M. Fabrice **COTTIER** répond que cela ne peut pas être connu déjà maintenant. Le crédit de construction n'est pas encore voté par le Grand Conseil. Il y a des oppositions sur ce bâtiment, donc tout est en stand-by. La Municipalité est déjà en négociation avec le Canton pour ces questions-là, mais tout n'est pas réglé et de loin pas finalisé. Il trouve que c'est un signal relativement fort de la part du Conseil de s'intéresser à ce qui va se passer avec ce gymnase concernant les infrastructures intérieures et extérieures. C'est un signal fort qui est aussi donné à la population sur la suite des événements.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) demande à M. le Municipal F. COTTIER s'il ne pense pas que ces questions auraient dû être posées il y a trois ou cinq ans, quand ce projet était en gestation. À présent que les « carottes sont cuites » et qu'on ne peut plus déplacer l'emplacement de ce gymnase, on vient avec des questions sur les infrastructures, les accès, les arrêts de bus et de trains. Tout cela, la Municipalité aurait peut-être dû le traiter il y a déjà cinq ou sept ans, quand elle était à faire des propositions avec le Canton. Aujourd'hui, on nous fait passer gentiment par un postulat, par un futur préavis, avec des coûts supplémentaires alors qu'en tout honneur, aucun Conseiller communal, aujourd'hui, n'est en droit d'accepter s'il y a des dépassements. Parce que dans les questions, il a toujours été répondu que tout allait bien se passer. C'est un peu curieux qu'il y ait tant de questions et est surpris par la réponse de M. le Municipal.

Mme Denise **LATTION** relève qu'il y a 10 ans, tout le monde n'était peut-être pas autant conscient du manque de salles. Elle cite l'exemple de ces infrastructures intérieures, car il manque des salles de gym pour les élèves aiglons. Pour sa part, en tant qu'enseignante, c'est la première année où il lui manque des heures pour ses élèves. Si on doit statuer sur une prise en charge communale pour pouvoir permettre aux élèves aiglons de pouvoir aussi faire la gym, il faut faire une étude qui va dans ce sens-là. Ce postulat, sous une forme de questions, amènera une étude directe et précise pour les besoins de la commune.

M. Fabrice **COTTIER** rassure et explique à M. BELLWALD que la commune n'a pas attendu aujourd'hui pour poser les questions au Canton pour savoir comment allait être le gymnase. Il y a eu plusieurs séances publiques, des séances avec les riverains du gymnase, pour leur expliquer comment, où, etc... Toutes ces discussions-là ont déjà eu lieu. Là, il est parlé de l'utilisation entre la commune et le Canton et c'est cela qu'il faut encore négocier. C'est comment la commune et ses habitants vont pouvoir utiliser ces infrastructures-là, non pas sur la construction même.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) comprend la discussion entre l'interpellation et le postulat. Fondamentalement, cela ressemble plus à une interpellation. Si la Municipalité l'accepte comme un postulat, ce qu'il voit là-dedans, c'est que c'est le groupe PLR qui demande à la Municipalité, majoritairement PLR, de répondre à quelque chose à laquelle il fallait déjà réfléchir avant.

M. Marco **ALLENBACH** voit les choses très positivement. Il trouve que ces questions sont intéressantes et la réponse de la Municipalité également. Mais il est très emprunté pour voter sur quelque chose qui n'est pas une proposition à étudier. Il suggère de reporter ce postulat à la prochaine séance et de donner dans les mains de la Municipalité, la possibilité de répondre aux éléments auxquels elle peut déjà répondre et pour ceux qui feraient l'objet d'un préavis, d'annoncer un préavis à venir.

Mme Anny **HERTIG** abonde dans ce qu'a dit M. **BELLWALD**, pourtant elle va dire le contraire. Apparemment, les réponses à ces questions ne vont pas modifier le projet du gymnase. Et alors que ces questions sont prématurées dans le temps, qu'il y a, si elle est bien renseignée, une épée de Damocles d'oppositions, qu'il semblerait urgent d'attendre, de voir ce qu'il advient de ces oppositions, de voir ce qu'il advient à la fin de la mise à l'enquête, de toute façon les plans du gymnase sont faits, ils ne vont pas être modifiés. Et donc une utilisation ultérieure de certains éléments du gymnase par la commune, en l'état actuel des choses, ne va rien modifier.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Denise LATTION, au nom du groupe PLR, intitulé « Gymnase du Chablais : situation et perspectives locales ? ».

A main levée, le postulat est **renvoyé à la Municipalité à la majorité** des membres présents (10 avis contraires – 14 abstentions).

5.3 POSTULAT INTITULÉ "AIGLE AUJOURD'HUI LABELISÉE « VILLE À VÉLO » ET QUE SE PASSERA-T-IL CONCRÈTEMENT DEMAIN ?", DÉPOSÉ PAR M. J. VACHERON (PLR)

M. Jacques **VACHERON** (PLR) donne lecture de son postulat dont la teneur est la suivante :

« Il y a plus de 3 ans lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal a accepté à l'unanimité le préavis 2020-21 relatif au schéma directeur cyclable.

Depuis, pas grand-chose.

Nous avons certes pu être mis en vitrine en mondovision lors du départ de la 9e étape du Tour de France le 10 juillet 2022.

Cette même année 2022 déclarée année du vélo, a finalement débouché sur peu d'éléments concrets, à part peut-être un livre souvenir magnifiquement rédigé et illustré.

Le 12 juin dernier, Christian Prud'Homme lui-même s'est déplacé au CMC pour remettre en main propre le label « Ville à vélo » à nos Autorités.

Label maintenant complété par un autre, l'UCI Bike City.

Lors de notre séance du Conseil communal du 28 juin 2023, notre syndic nous annonçait retirer le préavis 2023 11 pour, je cite : « avoir ainsi le privilège de pouvoir développer le premier secteur pilote dédié à la mobilité douce sur les tronçons de l'avenue des Glariers, mais aussi de la route de Lausanne » dans le cadre de la stratégie vélo 2035 décidée par le canton.

Chablais Région a également mis en avant sa stratégie en lançant une nouvelle page sur son site Internet, consacré à la mobilité douce cyclable.

Par voie de postulat, le groupe PLR demande à la Municipalité de bien vouloir lui répondre sur les points suivants :

- Quelle est sa vision et quelle est sa position en rapport à ses planifications supérieures que sont la Stratégie Vélo 2035 du canton et la Stratégie sur la mobilité douce cyclable ?
- Quels sont les moyens qui devront être mis à disposition pour la mettre en œuvre ? ».

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, comprend l'empressement, mais ce schéma directeur cyclable a été voté il y a seulement deux ans, et non trois. Néanmoins, un certain nombre de choses ont été faites durant cette année internationale du vélo, comme la mise en place de la « Journée du vélo », qui a eu un plus grand succès en 2023 qu'en 2022. Il est persuadé qu'elle aura encore un plus grand succès en 2024. Il est vrai aussi que la Municipalité a des discussions avec le Canton, mais comme à chaque fois, cela prend un peu de temps. Elle est toutefois bien placée dans le peloton pour pouvoir être projet pilote de la nouvelle stratégie et de fait, si ce Conseil soutenait ce postulat à la Municipalité, elle y répondra avec plaisir, dans un délai imparti normalement d'un an, mais vu les délais du Canton, ce sera peut-être un peu plus.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) ne sait pas si cela fait partie de la Stratégie Vélo 2035, mais il serait bon d'enlever les quatre vélos en locations qui sont dans le chantier de la rue du Collège.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Jacques VACHERON, au nom du groupe PLR, intitulé « Aigle aujourd'hui labellisée « ville à vélo » et que se passera-t-il concrètement demain ? ».

A main levée, le postulat est **renvoyé à la Municipalité à une large majorité** des membres présents.

6. MOTIONS DÉPOSÉES

6.1 MOTION INTITULÉE "UNE UTILISATION CIBLÉE DES DIVIDENDES DE HOLDIGAZ", DÉPOSÉE PAR M. B. BOREL (LES VERTS)

M. Bernard **BOREL** (les Verts) s'exprime en ces termes :

« Le groupe les Verts est là pour dire qu'il retire, pour l'heure, sa motion. Non pas parce que nous pensons avoir peur d'un long débat pour savoir s'il s'agit d'un postulat ou d'une motion, non pas parce que la question relative au fait que le patrimoine financier de la commune est pratiquement dans un seul panier, un panier qui commence à être troué. Mais il serait bon d'y réfléchir et peut-être de mettre les œufs dans différents paniers. Mais après une discussion que j'ai eue avec M. le Syndic, absent ce soir, qui est au conseil d'administration d'Holdigaz, après les informations fournies par M. le Municipal S. MONTANGERO sur l'évolution du plan climat, bien que je regrette que tout cela va trop lentement, nous sommes convaincus que l'urgence au dérèglement climatique est vraiment quelque chose qui nous touche de plus en plus, et que les choses devraient aller plus vite pour pouvoir répondre à cette problématique. Néanmoins, puisque les choses vont lentement et que nous ne pouvons pas aller plus vite si ce n'est le regretter, le groupe des Verts s'est laissé convaincre que le moment pour aborder ce sujet et de demander l'augmentation de l'affectation du budget au plan climat et au fond d'énergie durable, n'est probablement pas le plus opportun et il retire cette motion. Nous reviendrons dès que nous aurons une idée un peu plus concrète de ce qui va se faire, parce qu'il y a besoin d'argent. Comme il a été dit dans la motion, on voit qu'on ne peut pas augmenter les impôts, on ne peut pas

augmenter les taxes, n'empêche qu'il va falloir que, quelque part dans le budget communal, on consacre plus d'argent à cela. Mais comme cela ne va pas vite et que pour l'instant il y a de l'argent, probablement que ce n'est pas le moment de déposer cette motion, c'est pour cela que nous la retirons ».

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Stéphane Tille (UDC)

Le territoire aiglon est au début d'une invasion du frelon asiatique. Début août, quelques individus ont été détectés et ces derniers jours, ils ont été vus près de la Grande-Eau et au secteur des Martinets. Aujourd'hui, avec des collègues apiculteurs, une dizaine a été attrapée. Des lâchers ont été effectués pour faire une triangulation, afin de déterminer l'emplacement du nid qui devrait se trouver en dessus de Sans-Souci. La période actuelle est très critique, car les reines commencent à sortir du nid pour aller se poser ailleurs. Il est très important à présent de détruire les nids de ce nuisible. La Fédération vaudoise d'apiculture a normalement sollicité la commune, afin qu'elle communique à la population les mesures à prendre en cas d'observation d'individus ou de nids. Communication qui pourrait être faite sur le site Internet ou sur le journal communal. M. Tille demande si la Municipalité va communiquer cette information à la population, ainsi que les mesures à prendre et si les pompiers communaux sont prêts pour participer à la destruction des nids, qui peuvent se trouver à plus de 14 mètres de hauteur.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, remercie M. le Conseiller S. TILLE pour ses informations. Il est clair que la Commune va prendre toutes les mesures nécessaires pour d'une part, informer la population et pour prendre les mesures nécessaires pour détruire ces nids de frelons asiatiques, en collaboration avec les services concernés.

Question de M. Bernard Borel (les Verts)

La réponse municipale concernant les fouilles de la SATOM lui convient tout à fait. Il souhaite toutefois avoir une confirmation ; par la voix de son Municipal lorsqu'il s'est agi du préavis de l'Hôtel-de-Ville, a bien dit que la Municipalité prend l'engagement formel de proposer au Conseil, une consommation d'énergie non-fossile durant la transition, jusqu'à l'arrivée du CAD. Il a donc bien compris que les fouilles ne concernent pas directement l'énergie, mais faire des fouilles signifie qu'il y aura quelque part un CAD provisoire. Il souhaite savoir si l'engagement de la Municipalité reste totalement valable à ce jour.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que la Municipalité veut respecter l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis du Conseil pour alimenter l'Hôtel-de-Ville dès sa mise en service, avec des énergies non-fossiles. C'est sur cette solution qu'elle travaille en collaboration avec la SATOM et elle reviendra vers le Conseil pour présenter un projet. Certainement qu'il y aura une mise à l'enquête pour cette station temporaire de chauffage, afin de pouvoir la relier à l'Hôtel-de-Ville.

Question de Mme Brigitte Roulin (PSA)

Les travaux en cours au quartier de Pautex font des bouchons assez impressionnants au niveau de la rte d'Evian. Elle souhaite savoir s'il s'agit uniquement le remplacement des feux, pour quelle durée et si la population aurait pu être avertie. Il est vrai que cela tombe en même temps que la fermeture de la rue du Collège et cela devient obligatoirement extrêmement compliqué. Elle a peut-être loupé cette information et si c'est le cas, elle s'en excuse.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que ces travaux concernent le remplacement des feux du carrefour Pautex-rte d'Evian. C'est un aménagement assez important mené par le Canton, effectivement, la Commune a très peu été informée et la population également. La Municipalité le regrette fortement, car cela perturbe passablement la circulation aux heures de pointe dans cette artère principale. Selon l'avancement des travaux, dans quelques jours tout sera rétabli et le carrefour sera bien équipé au niveau de ces feux. M. le Municipal profite de la parole pour informer de la modification de présélection effectuée à l'entrée de ce carrefour. Le passage de mobilité douce, notamment pour les vélos, a été sécurisé, en créant un sas devant les feux, afin qu'ils puissent être en sécurité lorsqu'ils attendent au vert. La Municipalité s'excuse pour ces travaux et demande à la population de bien vouloir encore patienter quelques jours pour améliorer la fluidité et la sécurité au carrefour.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h22.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :

Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :

Veronique DELADOEY

